



Séance de la section 2 « Arts, musique et spectacles » à l'occasion de l'Assemblée annuelle de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH)
Samedi 2 juin 2018, 9h45, ZHAW, School of Management and Law, Winterthour

Procès-verbal

Présent-e-s

Société d'histoire de l'art en Suisse (GSK-SHAS)	Nicole Bauermeister (déléguée)
Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA)	Roger Fayet (délégué)
Société suisse du théâtre (SGTK-SST)	Yvonne Schmidt (présidente)
Association suisse des historiennes et historiens de l'art (VKKS-ASHHA)	Marianne Burki (présidente)
Société suisse de musicologie (SMG-SSM)	Cristina Urchueguía (présidente)
Association des musées suisses (VMS-AMS) / Conseil international des musées (ICOM)	Catherine Schott (déléguée)
Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE)	Cordula Kessler (déléguée)

Académie suisse des sciences humaines et sociales

Cristina Urchueguía (présidente de la Section 2, membre du Comité ASSH)

Fabienne Jan (secrétariat général ASSH, procès-verbal)

Société excusée

Fondation Bibliothèque Werner Oechslin

* * *

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

Comme plusieurs changements au niveau des président-e-s des sociétés membres et/ou leurs représentant-e-s ont eu lieu récemment, un rapide tour de table est fait pour que chacun-e puisse se présenter. Après avoir accueilli les participant-e-s, la présidente Cristina Urchueguía mentionne brièvement le déroulement de la séance. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Encouragement des sociétés membres

3.1 Crédits cadres des sept sections

Des demandes des sociétés membres à hauteur de CHF 2'553'774.- ont été déposées à l'ASSH, soit quelque 55'000.- ou 2.2% de plus que l'année passée. Sur ces 2,55 millions, CHF 2,3 millions (CHF 2'295'050.- plus exactement) peuvent être accordés ; la plupart des coupes (CHF 260'000.- c'dà 10%) sont essentiellement à attribuer à des demandes non totalement conformes au règlement (p.ex. dépassement de la règle des 50%) ainsi qu'à des demandes d'augmentation de financement non justifiées pour les périodiques ou à des bases de financement insuffisantes. En comparaison avec le plan de répartition de 2018, qui avait présenté un développement plus ou moins stagnant (-0,4%), nous constatons pour le plan de répartition de 2019 une croissance globale de 2.6%.

Le Comité encourage les sociétés membres à soumettre des projets de coopération entre elles. Par rapport à l'année dernière, la part des sociétés qui coopèrent a augmenté : plus des deux tiers des sociétés membres sont impliquées dans des projets de coopération (notamment grâce aux quatre portails disciplinaires). Au total, 20 projets de coopération ont été soumis.

De manière générale, il est frappant de constater que la répartition des subventions entre les trois catégories (périodiques – colloques – informations disciplinaires) n'a pratiquement pas changé par rapport à 2018 (respectivement 54%, 32% et 14%).

3.2 Plan de répartition de la section 2

Pour 2019, un montant total de CHF 482'566.- a été demandé par la section 2 (pour l'ensemble des trois catégories), c'dà environ CHF 23'500.- de plus que pour 2018. Pour les catégories 'colloques' et 'informations disciplinaires', CHF 270'196.- ont été demandés. L'ASSH propose d'attribuer CHF 209'950.-. Les coupes, de l'ordre de 22%, sont essentiellement de nature formelle (demandes pour des postes budgétaires non pris en charge par l'ASSH, manque de justification pour une augmentation, base de financement insuffisante, demandes trop élevées pour des colloques, etc.).

Un conseil est donné concernant les requêtes pour les très grands colloques : il est recommandé, quand cela est possible, de répartir la demande sur deux plans de répartition consécutifs. (Ex. Pour un colloque qui aura lieu en 2021, faire une première demande sur le plan de répartition de 2020, puis une seconde sur le plan de répartition de 2021).

Nous avons pu constater que les informations contenues dans les formulaires sont majoritairement complètes. En ce qui concerne les projets de coopération, la section 2 a soumis 2 projets dans la catégorie 'informations disciplinaires'.

(Pour rappel, seuls les projets de coopération avec d'autres institutions membres de l'Académie sont pris en considération.)

Nous constatons une augmentation de 6.7% sur le montant des crédits-cadres accordés par rapport à 2018.

3.3 Adoption du plan de répartition de la section 2

Décision : le plan de répartition 2019 de la section 2 (p. 1 concernant les colloques et les informations disciplinaires) est adopté à l'unanimité. Il sera soumis au Comité lors de sa séance de septembre 2018.

4. Open Access

4.1 Etat actuel

Dans un premier temps, l'état des lieux des derniers développements concernant l'Open Access a été dressé :

- Fin janvier 2017, la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses a adopté la **stratégie nationale Open Access**; celle-ci vise à ce que d'ici 2020, 80 pour cent et d'ici 2024, 100 pour cent

des publications financées entièrement ou partiellement par des moyens publics soient librement et gratuitement accessibles; l'une des mesures est le lancement de pourparlers avec les grandes maisons d'édition internationales (Elsevier, Wiley, Sage, Springer etc.) pour négocier de meilleures conditions et en particulier pour éviter les doubles paiements.

<https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/politique-des-hautes-ecoles/open-access>

- L'action de **rétronumérisation** des périodiques subventionnés par l'ASSH continue en collaboration avec e-periodica. Dans la section 2, sur 9 périodiques, 5 sont rétronumérisés et 2 sont sur e-periodica.
- Depuis 2016, le Secrétariat général a déjà mené **36 entretiens personnalisés** avec les responsables des revues. Le but principal des entretiens individuels est de trouver des moyens de mettre en œuvre l'Open Access qui soient réalisables et satisfaisants à la fois pour la société membre et pour l'Académie.
- Actuellement une révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA) est en cours. Les hautes écoles et les institutions de recherche suisses saluent les adaptations prévues dans la LDA. Elles relèvent néanmoins la nécessité d'agir aussi dans le code des obligations : afin d'assurer pleinement le libre accès aux publications scientifiques, il convient de faire appliquer le droit des scientifiques à une deuxième publication de leurs travaux après la publication initiale auprès d'une maison d'édition. Un **droit inaliénable de deuxième publication** (*unabdingbares Zweitveröffentlichungsrecht*) offrirait aux auteurs la possibilité de disposer librement de la version éditeur de leurs publications et de republier leurs découvertes en libre accès sur Internet, après leur publication auprès d'une maison d'édition scientifique et au terme d'un certain délai (6 mois pour les articles et 12 mois pour les monographies). (L'article 382 du code des obligations prévoit aujourd'hui déjà un droit à une réutilisation des contenus après leur publication auprès d'une maison d'édition, mais dans la pratique, les éditeurs excluent souvent cette disposition dans leurs contrats avec les auteurs). Avec un droit inaliénable de deuxième publication, le Green Open Access serait ainsi réalisé. Restent différents points problématiques : a) un délai de 6 mois est très court pour les sciences humaines ; b) l'applicabilité par les maisons d'édition internationales na va pas de soi ; c) il est hautement improbable que le droit de publication secondaire puisse obtenir une majorité au Parlement.

Quel est l'état des lieux actuel de la mise en œuvre de l'Open Access par les revues subventionnées par l'ASSH ? Comme le montre le tableau du document Sek 18-6, 40 % des revues sont en Open Access (Green ou Gold).

4.2. Best practices / échanges sur les expériences faites

Dans un deuxième temps, les sociétés membres sont invitées à partager leurs expériences en matière de mise en œuvre de l'Open Access.

Discussion

Sur la question de la crainte de perdre des membres en raison de la mise en œuvre de l'Open Access, N. Bauermeister souligne le facteur de l'âge. Il est évidemment difficile de recruter des étudiants et des jeunes en général. Il y a là un paradoxe car d'une part on ne cesse de parler de promotion de la relève et d'autre part, le lien entre jeunes et sociétés membres devient de plus en plus fragile.

R. Fayet mentionne le problème récurrent lié aux droits d'image (*Bildrechte*) qui ne sont accordés que pour les versions imprimées des publications. Des discussions ont eu lieu dans le cadre de la révision de la loi sur le droit d'auteur. Les images devraient être interprétées comme des citations et de ce fait devraient pouvoir être citées par n'importe qui à condition que la citation serve de commentaire, de référence ou de démonstration (fonction d'accompagnement de la citation).

C. Kessler mentionne la publication d'une étude menée par l'Institut « Verbandsmanagement » (VMI) de l'Université de Fribourg intitulée « Vereinskommunikation und Verbandskommunikation im digitalen Zeitalter – eine Bestandsaufnahme ». La numérisation est en train de changer profondément notre comportement de communication. Cette étude, basée sur une enquête auprès de 331 associations suisses, examine la question de savoir comment les associations suisses se sont adaptées à ce changement et comment elles adaptent leur stratégie de communication. L'une des conclusions de l'étude est qu'une multiplication de canaux de communication est nécessaire et que les possibilités de cross-média pour-

raient être utilisées de manière plus intensive. Il est aussi important que le concept de communication soit adapté aux groupes cibles.

5. Collaboration des sociétés membres à l'agenda de l'ASSH

Comme exposé lors de la Conférence des président-e-s de la veille, l'ASSH s'oriente pour ses lignes d'action thématiques des prochaines années sur trois grands cadres de référence : les SDG (Sustainable Development Goals) de l'ONU, la stratégie globale de l'OMS sur le vieillissement et la santé et les séries sous le label « La Suisse existe – la Suisse n'existe pas ». La plupart des travaux thématiques de l'ASSH ainsi que les séries de manifestations des sociétés membres peuvent être intégrés dans l'un ou l'autre de ces cadres de référence. Pour ces trois grandes thématiques, la participation des sociétés membres est vivement souhaitée, que ce soit par le biais de leurs propres manifestations ou par la coopération avec d'autres partenaires ou l'ASSH. L'Académie peut, de son côté, soutenir de telles activités aussi en dehors des plans de répartition, sur la base d'une requête appropriée. Le Secrétariat général informera par écrit, après l'Assemblée annuelle, sur les différentes séries de manifestations et les possibilités de participation, de même que sur les délais pour soumettre les propositions.

5.1 Sustainable Development Goals (SDG) / Agenda 2030

Il a déjà été question des objectifs de développement durable (SDG) lors de la Conférence des président-e-s. Il est rappelé qu'une série de manifestations est en cours actuellement sur les SDG (voir le document Sek 18-7) qui comporte 11 événements en 2018. L'ASSH soutient l'Agenda 2030 de l'ONU, puisqu'il offre une occasion unique de mettre en évidence et mettre à profit le savoir et les compétences des sciences humaines et sociales dans les domaines concernés. Ce cycle n'est pas limité dans le temps et est complété en continu. L'ASSH se réjouirait beaucoup que cette série se déploie aussi en 2019 et invite donc chaleureusement ses sociétés membres à y participer en soumettant des projets de manifestations.

Discussion

C. Urchueguía souligne que le patrimoine culturel, que l'année 2018 célèbre à travers l'Europe, est directement concerné par les questions de durabilité. Les sciences représentées dans la section 2 peuvent aussi contribuer grandement aux SDG et aux défis qu'ils soulèvent, bien que les objectifs culturels manquent dans les 17 SDG définis par l'ONU.

C. Kessler fait la remarque que l'objectif n° 11 « Villes et communautés durables » manque parmi les objectifs 'sociaux' mis en exergue par l'ASSH (n° 1, 3, 5, 8, 10, 12 et 16). Les questions d'urbanisme influencent directement le bien-être de la société et sont en ce moment particulièrement actuelles en raison de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

La discussion fait émerger alors un mot-clé « espace / Raum » qui suscite beaucoup d'intérêt dans la perspective d'une série de manifestations. F. Jan indique que ce pourrait être une idée pour une prochaine série de manifestations sous le label « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas ». L'ASSH est précisément en quête d'une thématique. (Cf. point 5.3 ci-après).

5.2 Global Strategy and Action Plan on Ageing and Health / Plateforme Ageing Society

Le second cadre de référence s'oriente aussi sur une ligne d'action internationale, à savoir la stratégie « Global Strategy and Action Plan on Ageing and Health » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le projet « Ageing Society », mené par l'ASSH en collaboration avec les Académies suisses des sciences, est placé sous ce cadre de référence (voir le document Sek 18-8). L'ASSH gère dans ce contexte la plateforme www.ageingsociety.ch dans le but d'assurer un échange continu entre tous les acteurs du changement démographique et de contribuer à la mise en œuvre pratique de la stratégie de l'OMS en Suisse. Il est question, dans cette stratégie, d'une compréhension socioculturelle et fonctionnelle de la santé. Celle-ci n'est pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité mais un état de bien-être physique, mental et social.

L'ASSH invite ses sociétés membres à participer à la mise en œuvre de la stratégie de l'OMS par leurs propres activités ou à examiner la possibilité de rejoindre le réseau Ageing Society. Ce point ne suscite pas de discussion pendant la séance.

5.3 « La Suisse existe – La Suisse n'existe pas » / Patrimoine culturel 2018

Sous le troisième cadre référentiel « La Suisse existe – la Suisse n'existe pas » ont lieu les activités des sociétés membres dans le domaine prioritaire de l'ASSH 'langues et cultures'. Pour 2018, année européenne du patrimoine culturel, a été mis sur pied le 5e cycle de manifestations (voir le document Sek 18-9) sur une initiative du Centre national d'information sur la patrimoine culturel (NIKE). La série, intitulée « Kulturerbe total / Les multiples facettes du patrimoine », comprend 16 événements répartis tout au long de l'année qui sont organisés par les sociétés membres et soutenus par l'ASSH.

L'ASSH souhaite poursuivre ce format qui fonctionne bien, mais il n'y a encore aucune thématique de prévue pour 2019. Les sociétés membres sont chaudement invitées à proposer des thèmes pour une nouvelle série.

Discussion

La notion d'espace (*Raum*) est mentionnée et suscite un large intérêt auprès de la plupart des sociétés représentées. De nombreuses thématiques liées à la question de l'espace pourraient être développées dans le cadre d'une série de manifestations sous le label « La Suisse existe – la Suisse n'existe pas », telles que : espace public vs espace privé, espace vert, espace sonore (*Klangraum*), l'espace dans le théâtre, l'aménagement du territoire, espace libre, perception de l'espace identitaire et culturel etc. Cette notion d'espace peut également soulever des questions plus politiques, très concrètes (p. ex. liées à l'inventaire fédéral ISOS) ou plus philosophiques (p. ex. liée à la démocratie).

F. Jan rappelle que le Secrétariat général enverra après l'Assemblée annuelle un mail d'information sur les prochaines démarches. Le thème de la série de manifestations devra être choisi parmi les différentes idées qui auront été émises lors des séances des 7 sections.

6. Portail disciplinaire sciences-arts

La parole est donnée à N. Bauermeister qui présente un compte-rendu des dernières statistiques de fréquentation du portail. On comptabilise 12'778 visites et quelque 55'000 pages vues sur les derniers 12 mois. La régression de la fréquentation constatée en janvier et février 2018 s'est résorbée. Cette régression n'était donc apparemment pas liée au responsive design partiel du site, auquel on a pensé l'attribuer dans un premier temps (en raison de la baisse dans le ranking de Google). La durée moyenne des sessions est de 1,5 minute. On constate un taux de rebond inférieur de 25% par rapport à la dernière mesure, ce qui est très positif. En avril 2018, un nouveau record de fréquentation a été atteint avec 1'364 visiteurs sur l'ensemble du mois. Les statistiques du portail sont donc en moyenne particulièrement réjouissantes. Les sites référents sont très divers. On compte notamment les sites de l'ASHHA, de l'AMS, de la Bibliothèque Oechslin et de l'ASSH. Il est souligné qu'on enregistre seulement une trentaine d'interventions directes des sociétés sœurs de la section 2 sur le site en une année. Les sociétés sont chaudement invitées à intervenir davantage.

Pour ce qui est des nouvelles plus préoccupantes, N. Bauermeister informe que le CMS actuel du portail, TYPO3, sera à moyen terme obsolète et ne permettra pas la transition vers un responsive design total. Une migration vers WordPress sera rendue prochainement nécessaire et impliquera immanquablement des coûts conséquents. Cette migration devra être mise à l'ordre du jour dans les prochains 18 mois.

7. Informations de la part des sociétés membres

C. Schott informe que la revue *museums.ch* va être modernisée.

R. Fayet relate que le financement fédéral de SIK-ISEA, ainsi que de quatre autres instituts de recherche d'importance nationale (les Archives sociales suisses, la Collection suisse de théâtre / Schweizerische Theatersammlung SAPA, Vitrocentre et Swisspeace) a été remis en question au sein du Par-

lement lors de la session d'hiver de décembre 2017. Une majorité du Conseil national a en effet voté en faveur de la réduction progressive, jusqu'à leur suppression totale en 2021, des contributions fédérales à ces infrastructures de recherche. Cela aurait représenté pour SIK-ISEA la moitié de son budget, soit plusieurs millions de francs. Heureusement, la catastrophe a été évitée, mais cette situation très difficile pourrait se reproduire. SIK-ISEA serait très reconnaissant à l'ASSH si celle-ci pouvait, d'une manière ou d'une autre, montrer son soutien à ces institutions.

C. Kessler souligne quant à elle l'importance que revêt le soutien de l'ASSH dans le contexte du message culture.

8. Divers

M. Burki souligne qu'il est important à ses yeux de renforcer le lien entre la recherche académique et la pratique et encourage l'ASSH d'inviter aussi des personnes venant de la pratique pour participer à ses tables rondes et autres manifestations. Cette remarque est appuyée par Y. Schmidt qui souligne l'importance d'un échange constant entre pratique et monde académique.

C. Urchueguía annonce trois colloques de l'ASSH qui auront lieu en automne :

- 25 octobre 2018, colloque « Die Macht des Geldes / Le pouvoir de l'argent » dans le cadre de la série Medical Humanities (Fabrikhalle, Berne)
- 2 novembre 2018, colloque « Geisteswissenschaftliche Forschungsplattformen in der Schweiz im Kontext von Open und FAIR Data / Plateformes de recherche en sciences humaines en Suisse dans le contexte de Open et FAIR Data » (Kursaal, Berne)
- 9 novembre 2018, colloque « Big Data in den Sozialwissenschaften – Herausforderungen und Chancen / Big Data en sciences sociales – défis et chances » (Hôtel Kreuz, Berne)

La séance est levée à 11h.

fj, 15 juin 2018